

Ehpad : des « fragilités structurelles » à résoudre

Selon le rapport, le soutien financier massif accordé manque de « contreparties »

Il ne faut jamais gaspiller une bonne crise», a ironisé Pierre Moscovici en présentant, mercredi 16 février, le rapport annuel de la Cour des comptes pour 2022. La sentence du premier président de la haute juridiction – empruntée à Churchill – résume à elle seule le chapitre consacré aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

La pandémie, regrette la Cour, a été une occasion manquée de prendre à bras-le-corps les mesures pour remédier au manque chronique de personnel dans les Ehpad, à l'insuffisante médicalisation des établissements, autant de « fragilités structurelles » qui ont pourtant « amplifié » le « dramatique » tribut humain payé par leurs pensionnaires. L'Etat a accordé à ces établissements des « soutiens financiers considérables » sans « les contreparties » ni « les réformes nécessaires », estime le rapport.

Sur 600 000 personnes âgées dans 7 500 Ehpad, le virus a coûté la vie à 34 000 d'entre elles entre mars 2020 et mars 2021. Soit 36 % des décès constatés en France du fait du Covid-19. « La présence de matériels de protection individuelle [masques, surblouses], la connaissance des protocoles et les partenariats sanitaires n'ont pas suffi à réduire le nombre de décès », pendant la deuxième vague, de juillet 2020 à janvier 2021, souligne la Cour. Face à cette tragédie, le gouvernement a orchestré des financements conjoncturels « d'une ampleur inédite ». Entre 2020 et 2021, l'Assurance-maladie a affecté 2,25 milliards d'euros de crédits pour compenser les pertes de recettes des Ehpad, l'achat de matériels, le renfort de personnel, payer des primes exceptionnelles aux aides-soignantes.

Recommandations pas suivies

Se sont ajoutées des dépenses pérennes. Avec les accords du Ségur de la santé de juillet 2020, la Sécurité sociale a ainsi pris « à sa charge, de manière totalement inédite, insiste la Cour, des revalorisations salariales de personnels non soignants, qui n'entrent pas dans son périmètre de compétence ». Avec un coût de 2,2 milliards.

Pour rénover les Ehpad publics ou privés non lucratifs, une enveloppe de 1,5 milliard d'euros est programmée de 2020 à 2024. Auxquels s'ajoutent 600 millions

**ENTRE 2020 ET 2024,
LA CRISE SE SERA SOLDÉE
PAR 13,25 MILLIARDS
D'EUROS
SUPPLÉMENTAIRES
CONSACRÉS AU SECTEUR
MÉDICO-SOCIAL POUR
LES PERSONNES ÂGÉES**

sur trois ans pour développer le numérique dans les établissements. Ces deux postes de dépenses s'élèveront, sur la période, à 11 milliards d'euros cumulés. Au total, entre 2020 et 2024, la crise se sera soldée par 13,25 milliards d'euros supplémentaires consacrés au secteur médico-social pour les personnes âgées.

Les magistrats financiers ne contestent pas cette manne, mais le « lourd bilan humain » a eu des « causes structurelles » : l'insuffisante présence de médecins, l'absentéisme et la rotation du personnel, l'« application trop peu effective » des partenariats avec les hôpitaux.

La Cour observe que, malgré les hausses de salaire, « les tensions suscitées par le manque de personnel demeurent très fortes ». Des recommandations « pourtant moins coûteuses » et présentées comme indispensables par des rapports récents pour remédier au manque d'attractivité de ce secteur n'ont pas été suivies.

Le rapport El Khomri sur les métiers du grand âge remis en octobre 2019 ne prévoyait que « 170 millions d'euros, concentrés sur la seule remise à niveau des rémunérations inférieures au smic », indique la Cour. « Il demandait l'amélioration de la qualité de vie au travail, une simplification des formations, la possibilité de progressions de carrière ». Des mesures qui « n'ont que peu avancé ».

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, note la Cour, amorce « tout juste » une meilleure médicalisation des Ehpad grâce à la généralisation, d'ici à 2023, des astreintes d'infirmières de nuit, le renforcement de la présence des médecins coordonnateurs... Mais les « réponses structurelles » aux « faiblesses des Ehpad » ont « été repoussées ». Il y va ainsi de la simplification des règles financières du jeu, qui supposerait de supprimer la double tutelle agences régionales de santé-conseils départementaux.

C'est « le modèle de l'Ehpad en lui-même qui doit encore évoluer », estime M. Moscovici, qui compte faire prochainement des propositions afin que la rue Cambon puisse « contrôler mieux ce secteur d'activité ». ■

BÉATRICE JÉRÔME

**C'EST « LE MODÈLE DE
L'EHPAD EN LUI-MÊME QUI
DOIT ENCORE ÉVOLUER »,
ESTIME PIERRE
MOSCOVICI, PREMIER
PRÉSIDENT DE LA COUR**